



Association Sportive Volley du Garon

6 bis Boulevard Georges Brassens – 69 530 BRIGNAIS

asvolleydugaron@gmail.com

06 68 16 53 00

Siret 821 489 994 00011

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Assemblée générale saison 2017/2018

Mardi 19 juin 2018

Procès-verbal

Gymnase Bri'sport

43 rue paul bovier Lapierre

69530 Brignais



Présents :

Mesdames BENEVENT Catherine, BERTIER Mathilde, DI PANCRAZIO Alessandra, MARGUERITE Marie, MARTENS Céline, MOUSSET Bénédicte, TUPIN Elodie.

Messieurs BOHOMME Adrien, BOUZAR Ashley, BUREL Pierre, DROUOT Christophe, ENCINA Sylvain, FRANK Morgan, GUILLERMIN Mathieu, JACQUET Matthieu, MAILLOT Benoit, MECHDOUD Yassin, RAITERI Guillaume, SAUTEL Pierre-jean, SILVA Michel, VATOUX Kévin, ZIMMERMANN Arnaud.

23 adhérents Présents.

Représentés :

Madame NARTZ Margaux (Matthieu Jacquet)

Messieurs PANNEREC Erwan (Pierre Burel), GUALDE Romain (Pierre Burel)

3 Adhérents Représentés

Invité :

Monsieur CUSIMANO Antoine (président d'honneur de l'association) , UONG Alain

2 Invités

Excusés :

Messieurs CORON Julien, Di GIOIA Thibault, PETIN Alexis

Mesdames DANNAOUI Loïs, TISON Sandrine (adjoite aux sports)

1 Invité excusée
4 adhérents excusés

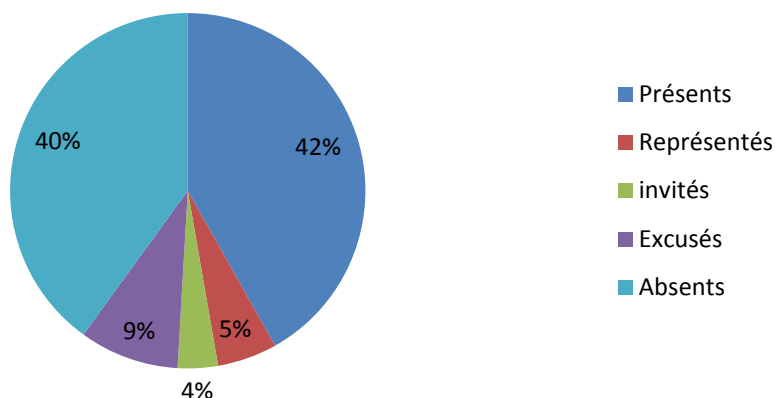
Absents :

Mesdames AZAM LANGOUL Christiane, BERGES Carine, GANDOLIERE Amandine, GIRIN Nelly, GOYARD Muriel, LEGRIX DE LA SALLE Marie et Mathilde, MERCADIER Fanny, VIDALOT Sophie

Messieurs CHARGUI Waël, DUKARELEK Corentin, FORIEN Raphaël, FRESCO Yann, JORANT Cyprien, LAVOST Léo, PEIGNEAUX Franck, ROCHET Loann, SAUNE Frédéric, SUC Guillaume, TREHAND Pierre-yves, VANDEN BROECK Mattis, YORIS Benjamin

22 adhérents absents

Représentativité de l'assemblée générale



47 % des adhérents sont présents ou représentés.

L'association ne disposant pas de quorum pour son assemblée générale Ordinaire est légitime, et les votes seront validés.



Ouverture de l'assemblée générale

Le président de l'association, Matthieu JACQUET ouvre l'Assemblée générale à 20h40. Il propose une première motion sur la modalité de vote pour l'assemblée générale. Les propositions étaient les suivantes :

- Vote au bulletin secret.
- vote à main levée.

Le vote à main levée a été choisie à l'unanimité et pour l'ensemble de l'assemblée générale

Le président propose Pierre BUREL (trésorier de l'association) comme secrétaire de session en l'absence justifiée de la secrétaire de l'association.

Proposition acceptée à l'unanimité

1er partie : Rapport 2017/2018

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale 2016/2017 :

Aucune remarque ou modification n'est apportée au PV de l'assemblée générale 2017/2018.

Approuvé à l'unanimité

2. Rapport moral de la saison 2017/2018 : présenté par Monsieur Matthieu JACQUET

« Je tenais à commencer ce rapport moral en remerciant du fond du cœur les membres du bureau pour leur travail et l'investissement temporel qu'ils injectent au bon fonctionnement de l'association. Sans eux et leurs bénévoles rien de ce que nous allons vous présenter ce soir ne serait possible. Nous pratiquons du volley à Brignais depuis des dizaines d'années grâce à l'investissement de ces personnes de l'ombre. Aujourd'hui je tenais à mettre au grand jour leur travail : Merci Antoine pour ta formation et ton investissement plus que décennale à l'ASB, Merci à tous les anciens membres du bureau, et Merci à Margaux, Marie, Pierre et Frédéric pour leur travail pour cette saison

Je tenais à remercier également nos partenaires, et en premier lieu la municipalité de Brignais. Leur soutien logistique et financier est essentiel au bon fonctionnement de l'association. Je remercie également la municipalité de saint Genis-laval et le club de CISGO pour l'accueil qu'ils nous ont fait pour le créneau du jeudi depuis la chute de la poutre du gymnase Minssieux. »

Les effectifs de la saison sont de 52 licenciés (-3 adhérents par rapport à la saison précédente), cependant il est à noter une diminution de 15 adhérents Loisir ou compèt'lib (- 28 % par rapport à la saison précédente) Cette perte d'adhérents est contrebalancée par la création de l'école de volley. Pour sa première année d'existence 12 enfants inscrits, ce qui reste en dessous des estimations du début d'année. Cette année l'association est composé de 36% de femmes et de 64 % d'homme (saison 2016/2017 : 27 % de femme et 73 % d'homme). Nous comptons 13 % d'adhérent Hors CCVG et 87 % de la CCVG (dont 55 % de Brignairots)

L'embauche d'un éducateur sportif pour l'école de volley a aussi été un moment fort de la saison. Aucune candidature n'a malheureusement été reçue, les séances ont été encadrées par Matthieu JACQUET (éducateur sportif) et Margaux NARTZ. Des efforts sont réalisés pour pourvoir les deux postes d'éducateur sportif pour les



saisons prochaines. Nous espérons également pouvoir présenter dans les saisons à venir des équipes dans les différents championnats départementaux

La fréquentation des entraînements est proche de 55 % chez les enfants et descend à 42% pour les adultes, nous regrettons bien évidemment cette faible fréquentation. L'une des raisons de ce phénomène réside en partie par le non suivie des créneaux qu'ils nous avaient été alloué en début de saison par les services municipaux. En effet, pour des raisons de retard dans la réhabilitation du complexe sportif Pierre Minssioux, l'école de volley a dû rester au Vendredi alors qu'il avait été communiqué qu'elle serait basculée au jeudi soir. Les adultes quant à eux n'ont pas pu obtenir de deuxième créneau sur la commune de Brignais.

Malgré ces petits tracas la vie du club est toujours aussi festive. Cette année deux nouveaux événements ont été organisés : Stand du 8 décembre 2017 et la raclette partie de février. Ces deux organisations ont été une réussite et sont venues compléter un panel de manifestation déjà bien complet : restaurant de début de saison, échange de cadeau, galette des rois, Tournoi CCVG, Barbecue de fin d'année... Une déception demeure de ce point de vue : l'abandon du challenge CCVG, lié à l'absence de réponse du mail envoyé par l'ASVG aux autres associations.

Nous notons une baisse de la participation bénévole aux différents événements, nous rappelons donc l'importance de ses moments de convivialités pour développer l'ambiance générale de l'association. L'apport financier de ces différents événements est une ressource non négligeable au bon fonctionnement de l'association, c'est pourquoi nous aimerions une aide plus importante des adhérents lors de ses festivités.

Approuvé à l'unanimité

3. Rapport financier de la saison 2017/2018 présenté par Pierre BUREL

Début de l'exercice	01/09/2016	Fin de l'exercice	31/08/2018	
		Budget Prévisionnel	Projets réalisés	prévisionnel restant
60 - Achats		2 300,00 €	1 616,89 €	683,11 €
Matériel		800,00 €	80,75 €	719,25 €
Equipement		- €	- €	- €
secrétariat/frais généraux		100,00 €	57,44 €	42,56 €
fournitures (réception/fête/tournois)		1 000,00 €	1 132,63 €	- 132,63 €
Buvette		400,00 €	346,07 €	53,93 €
Autres fournitures/divers		- €	- €	- €
61 - Services Extérieurs		119,80 €	131,60 €	- 11,80 €
Banque		36,00 €	- €	36,00 €
Assurances		83,80 €	83,60 €	0,20 €
Divers		- €	48,00 €	- 48,00 €
Stages		- €	- €	- €
62 - Autres services Extérieurs		4 491,50 €	3 248,26 €	1 243,24 €
Tournois		980,00 €	855,40 €	124,60 €
indemnités diverses		- €	- €	- €
déplacement, missions et réceptions CCVG		- €	- €	- €



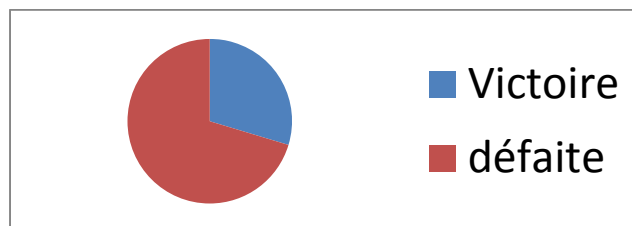
Frais postaux et télécommunication	120,00 €	- €	120,00 €
Licences/engagement	3 311,50 €	2 392,86 €	918,64 €
cotisation fédérale	80,00 €	- €	80,00 €
divers	- €		- €
63 - Impots et taxes	- €	- €	- €
Impots sur rémunérations	- €	- €	- €
Autres impots et taxes	- €	- €	- €
64 - Charges de personnel	1 377,00 €	1 253,00 €	124,00 €
Rémunération de personnel	765,00 €	630,00 €	135,00 €
Charges sociales	612,00 €	623,00 €	- 11,00 €
Autres charges de personnel	- €	- €	- €
65 - Autres charges courante	700,00 €	705,00 €	- 5,00 €
Manifestations	700,00 €	705,00 €	- 5,00 €
67 - charges exceptionnel	- €	50,00 €	- 50,00 €
Amendes et pénalités	- €	50,00 €	- 50,00 €
Total des charges	8 988,30 €	7 004,75 €	1 984,55 €
70 - Ventes de produits finis, prestations de services	- €	- €	- €
Marchandises	- €	- €	- €
prestation de services	- €	- €	- €
Produits des activités annexes	- €	- €	- €
74 - Subventions d'exploitation	500,00 €	500,00 €	- €
CNDS	- €	- €	- €
Régions	- €	- €	- €
Départements	- €	- €	- €
Commune	500,00 €	500,00 €	- €
Organismes sociaux	- €	- €	- €
Fonds européens	- €	- €	- €
CNASEA	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestions courantes	8 065,00 €	8 724,85 €	- 659,85 €
cotisation	5 805,00 €	5 782,50 €	22,50 €
Tournois	960,00 €	960,00 €	- €
Buvette	600,00 €	852,35 €	- 252,35 €
Manifestations	700,00 €	1 130,00 €	- 430,00 €
Matériel	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €
76 - Produits financier	- €	- €	- €

77 - produits exceptionnel	- €	- €	- €
Sponsors/dons/avoir	- €	- €	- €
Sur exercices antérieurs	- €	- €	- €
Total des produits	8 565,00 €	9 224,85 €	- 659,85 €
Résultats	- 423,30 €	2 220,10 €	- 2 644,40 €


Approuvé à l'unanimité


4. Rapport sportif de la saison 2017/2018 présenté par Matthieu JACQUET

- Championnat 6x6 (3 équipes inscrites):
 - Equipe 1 : compèt'lib Honneur – M.Burel Pierre
 - Equipe 2 : compèt'lib Promotion - Mme Nartz Margaux
 - Equipe 3 : **équipe classée 5ième des équipes les plus fairplay**
 - 1ere partie : Loisir confirmé - Mme Martens Céline
 - 2ième partie : loisir intermédiaire - Mme Martens Céline
- Championnat 4x4 (4 équipes inscrites):
 - Equipe 1: confirmé 1 - M. Silva Michel
 - Equipe 2 : confirmé 2 - M. Pannerec Erwann
 - Equipe 3 : intermédiaire - M. Suc Guillaume
 - Equipe 4 : intermédiaire 6x6 – Mme Martens Céline
- Bilan Victoire défaite



DEP CL4 - COMPET'LIB HONNEUR
 **Compétition**

	Points	Jou.	Gag.	Per.	F.	Set.P	Set.C	Coeff.S	Pts.P	Pts.C	Coeff.P		
1. VILLETTE PB 2	25	14	11	3		38	20	1.900	1289	1230	1.048		
2. VBALL 5	23	14	9	5		32	20	1.600	1194	1120	1.066		
3. PESD 2	23	14	9	5		35	25	1.400	1337	1263	1.059		
4. MORNANT 1	22	14	8	6		29	27	1.074	1244	1218	1.021		
5. GREZIEU	22	14	8	6		30	28	1.071	1284	1212	1.059		
6. AS VOLLEY DU GARON 1	19	14	5	9		22	33	0.667	1109	1197	0.926		
7. REYRIEUX	17	14	3	11		25	36	0.694	1285	1328	0.968		
8. MEXIMEUX 2	17	14	3	11		15	37	0.405	1038	1212	0.856		



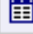











DEP CL6 - COMPET'LIB PROMOTION
 **Compétition**

	Points	Jou.	Gag.	Per.	F.	Set.P	Set.C	Coeff.S	Pts.P	Pts.C	Coeff.P		
1. ASPERLY 1	25	14	11	3		35	17	2.059	1184	1009	1.173		
2. CALUIRE 1	25	14	11	3		37	19	1.947	1259	1085	1.160		
3. DECINES 1	25	14	11	3		36	19	1.895	1257	1131	1.111		
4. JONAGE 2	20	14	6	8		27	30	0.900	1212	1207	1.004		
5. VBALL 4	20	14	6	8		24	28	0.857	1092	1173	0.931		
6. LA BOISSE	18	14	5	8	1	24	29	0.828	1044	1150	0.908		
7. CRAPONNE	18	14	4	10		18	34	0.529	1041	1162	0.896		
8. AS VOLLEY DU GARON 2	16	14	2	12		12	37	0.324	976	1148	0.850		

DEP LCH - LOISIR 6X6 1ère PHASE CONFIRME POULE H
 **Compétition**

	Points	Jou.	Gag.	Per.	F.	Set.P	Set.C	Coeff.S	Pts.P	Pts.C	Coeff.P		
1. VIENNE 1	13	7	6	1		19	6	3.167	590	492	1.199		
2. CHAVANAY 1	13	7	6	1		19	8	2.375	604	537	1.125		
3. ST MAURICE/DARGOIRE	12	7	5	2		19	7	2.714	603	505	1.194		
4. ALSIP	12	7	5	2		18	11	1.636	642	589	1.090		
5. GRIGNY 1	10	7	3	4		13	12	1.083	535	476	1.124		
6. MORNANT 6	9	7	2	5		6	16	0.375	434	509	0.853		
7. AS VOLLEY DU GARON	8	7	1	6		5	20	0.250	449	594	0.756		
8. FRANCHEVILLE 5	7	7		7		2	21	0.095	405	560	0.723		

DEP 2MC - 2EME PHASE LOISIR 6X6 INTERMEDIAIRE 1 POULE C
 **Compétition**

	Points	Jou.	Gag.	Per.	F.	Set.P	Set.C	Coeff.S	Pts.P	Pts.C	Coeff.P		
1. ASUL 10	12	6	6			18	6	3.000	542	458	1.183		
2. ASVEL 5	11	6	5	1		17	8	2.125	560	432	1.296		
3. CISGO	9	6	3	3		14	11	1.273	529	511	1.035		
4. SAIN BEL 4	9	6	3	3		12	11	1.091	476	465	1.024		
5. TASSIN 2	8	6	2	4		11	14	0.786	512	543	0.943		
6. ST GENIS L'ARGENTIERE	8	6	2	4		8	15	0.533	453	501	0.904		
7. AS VOLLEY DU GARON	6	6		6		3	18	0.167	355	517	0.687		

DEP  QCB - LOISIR 4X4 CONFIRME 1 POULE B  Compétition													
		Points	Jou.	Gag.	Per.	F.	Set.P	Set.C	Coeff.S	Pts.P	Pts.C	Coeff.P	
1.	ASUL 3	14	7	7			21	6	3.500	626	481	1.301	 
2.	CISGO 1	13	7	6	1		18	6	3.000	558	406	1.374	 
3.	FIDESIENNE 2	11	7	4	3		14	10	1.400	534	505	1.057	 
4.	AS VOLLEY DU GARON 1	10	7	3	4		14	12	1.167	589	492	1.197	 
5.	DARDILLY 7	10	7	4	2	1	12	15	0.800	484	508	0.796	 
6.	CRAPAHUT 6	9	7	2	5		13	17	0.765	639	555	0.976	 
7.	VBALL 2	9	7	2	5		9	16	0.563	513	569	0.902	 
8.	SAIN BEL 2	6	7		6	1	2	21	0.095	336	563	0.597	 

DEP  QCG - LOISIR 4X4 CONFIRME 2 POULE G  Compétition													
		Points	Jou.	Gag.	Per.	F.	Set.P	Set.C	Coeff.S	Pts.P	Pts.C	Coeff.P	
1.	AS VOLLEY DU GARON 2	12	6	6			18	1	18.000	471	334	1.410	 
2.	ST PRIEST 2	11	6	5	1		15	6	2.500	479	421	1.138	 
3.	VIENNE 2	10	6	4	2		13	12	1.083	537	522	1.029	 
4.	CRAPAHUT 11	9	6	3	3		12	12	1.000	543	517	1.050	 
5.	CALUIRE 8	7	6	1	5		7	16	0.438	459	530	0.866	 
6.	MORNANT 5	6	5	1	4		7	13	0.538	384	451	0.851	 
7.	ASVEL 9	5	5		5		3	15	0.200	329	427	0.770	 

DEP  QMC - LOISIR 4X4 INTERMEDIAIRE POULE C  Compétition													
		Points	Jou.	Gag.	Per.	F.	Set.P	Set.C	Coeff.S	Pts.P	Pts.C	Coeff.P	
1.	SAIN BEL 6	10	5	5			15	4	3.750	442	309	1.430	 
2.	ASUL 13	9	5	4	1		13	4	3.250	394	347	1.135	 
3.	AS VOLLEY DU GARON 3	7	5	2	3		9	11	0.818	419	442	0.948	 
4.	ASUL 16	7	5	2	3		8	10	0.800	380	398	0.955	 
5.	CISGO 3	6	5	1	4		8	14	0.571	471	485	0.971	 
6.	CHAPONOST 3	5	5	1	3	1	3	13	0.231	258	383	0.674	 

- Les raisons de ce bilan négatif :
 - Une augmentation du niveau général des championnats.
 - Des équipes nouvellement formées.
 - Des équipes en perpétuels mouvements.
 - Manque d'investissement de certains joueurs (pas de réponse aux mails des correspondants, absences répétées aux matches...)
 - Sous-utilisation de l'entraîneur mis à disposition.
 - Inscription de certaine équipe dans les mauvais niveaux :
 - 1 équipe à grande majorité féminine
 - 1 équipe débutante

Approuvé à l'unanimité

5. Présentation règlement intérieur

Pourquoi un règlement intérieur?

- Etablir des règles de bon fonctionnement.
- Etablir les fonctions de recrutement
- Compléter les statuts du club avec un outil plus facilement modifiable (AG)



6. Démission du bureau

Comme le prévoient les statuts de l'association tous les membres du conseil d'administration présentent leur démission à l'assemblée générale.

2^{ème} Partie : Saison 2018/2019

1. Présentation des candidatures pour la saison 2018/2019

Les candidatures pour faire partie du Conseil d'administration de l'association sont les suivantes :

- Monsieur BONHOMME Adrien.
- Monsieur BUREL Pierre.
- Monsieur JACQUET Matthieu.
- Monsieur MAILLOT Benoit.
- Madame MARGUERITE Marie.
- Madame MARTENS Céline.
- Monsieur MECHDOUD Yassin.
- Madame NARTZ Margaux.

Chacun est emmené à prendre la parole afin de présenter sa candidature en quelques mots.

2. Election des nouveaux membres du Conseil d'administration

La constitution du conseil d'administration est soumise au vote de l'assemblée générale

Approuvé à l'unanimité

3. Présentation du nouveau bureau 2018/2019

Le conseil d'administration élit son bureau directeur et le présente à l'assemblée générale pour approbation. La proposition du bureau directeur est la suivante :

<u>Président :</u> Monsieur Matthieu JACQUET 19 avril 1982 6 bis boulevard Georges Brassens – 69530 Brignais Educateur Sportif	<u>Vice- président :</u> Monsieur Adrien BONHOMME 09 février 1992 6 A chemin de Montlouis 69600 Oullins Ingénieur
<u>Trésorier :</u> Monsieur Pierre BUREL 08 août 1985 275 chemin de Montellier 69390 Charly Assistant support vente	<u>Trésorier Adjoint :</u> Monsieur Benoit MAILLOT 01 mars 1988 11 cours du docteur long 69003 Lyon Inspecteur qualité
<u>Secrétaire :</u> Madame Margaux NARTZ 24 mars 1996 186 rue Général de Gaulle 69530 Brignais Etudiante	<u>Secrétaire- Adjoint :</u> Madame MARGUERITE Marie 17 janvier 1982 69530 Brignais Cuisinier

Approuvé à l'unanimité



4. Approbation du règlement intérieur 2018/2019

Les 8 parties du règlement intérieur sont présentés à l'assemblée générale. Chacune d'entre elle est discutée et soumis au vote :

1. Conditions d'adhésion des membres et les procédures disciplinaires.

1.1. Condition d'adhésion

Pour adhérer à L'ASVG. Le dossier de chaque demandeur doit être complet. Ce dossier sera composé de :

1.1.1. : *Demande de licence complétée.*

1.1.2. : *Fiche d'inscription dûment remplie.*

1.1.3. : *Cotisation à jour.*

1.1.4. : *1 photo d'identité.*

1.1.5. : *2 Enveloppe(s) timbrée(s).*

1.1.6. : *Un certificat médical (validité 3 ans si le questionnaire santé est négatif)*

1.1.7. : *Le règlement intérieur signé*

1.1.8. : *Nous rappelons que l'adhérent doit souscrire une assurance dommage corporel à titre personnel. L'association peut vous en proposer une sur simple demande.*

1.2. Procédures disciplinaires

Pour tout manquement au règlement le conseil d'administration de l'association peut voter une exclusion temporaire ou définitive de l'association. Cette décision sera prise à la suite d'une réunion extraordinaire pouvant être demandée par courrier au président de l'association. Cette commission sera formée par :

1.1.1. *Le bureau de l'association*

1.1.2. *Le conseil d'administration*

1.1.3. *Les intervenants*

1.1.4. *Le demandeur*

1.1.5. *L'adhérent concerné.*

L'exclusion de l'adhérent sera votée à bulletin secret à la majorité absolue et ne pourra donner en aucun lieu à un remboursement.

Approuvé à l'unanimité

2. Les modalités de convocation de l'assemblée et l'élaboration d'une feuille de présence

2.1. Convocation à l'assemblée générale

Chaque membre sera convoqué par lettre ou par mail à l'assemblée générale quinze jours avant la date de la dite réunion. Cette convocation sera accompagnée de l'ordre du jour, des votes présentés et des passations de pouvoir. Plusieurs assemblées générales seront demandées.

2.1.1. Assemblée générale de fin d'année

Vote du bureau et des budgets de l'année écoulée, proposition de projet pour l'année à venir, vote des frais d'inscription de l'année à venir...

2.1.2. Assemblée générale de début d'année

Présentation des membres du bureau et des bilans financiers, présentation aux nouveaux membres du fonctionnement de l'association...

2.1.3. Assemblée générale extraordinaire

Celle-ci peut être demandée par écrit au président par tous les membres de l'association, elle est convoquée pour une décision exceptionnelle.

2.2. Elaboration d'une feuille de présence (quorum)

Au début de chaque assemblée une feuille d'émargement sera présentée. Tous les adhérents devront la signer. Les représentants de pouvoir signeront en face du nom de la personne qu'ils représentent. Les votes ne seront validés que si le quorum (25 % des adhérents) est atteint exception faite des assemblées générales extraordinaires.

Approuvé à l'unanimité

3. L'organisation interne du conseil d'administration et du bureau

3.1. Conseil d'administration et bureau

L'ASVG fonctionne de la manière suivante : Un conseil d'administration élu par l'assemblée générale pour un an. Les membres du conseil d'administration sont obligatoirement à jour d'inscription au sein de l'association. Les postes vacants seront systématiquement présentés à l'assemblée générale. Le conseil d'administration nommera son bureau directeur (président, trésorier, secrétaire et leurs adjoints).

3.2. Membres d'honneurs

L'assemblée générale accorde le statut de membre d'honneur à une personne, proposée par un autre membre, pour des services rendus à la structure.

Approuvé à l'unanimité

4. Respect du matériel ou des locaux associatifs et de l'ensemble des adhérents

4.1. Respect des horaires



Nous demandons à chacun de nos adhérents de respecter les horaires des séances. L'intervenant n'attendra pas les retardataires. (Voir 7.1)

Au-delà des horaires d'entraînements encadrés les pratiquants mineurs restent sous la responsabilité de leur représentant légal.

4.2. Respect des locaux et du matériel

Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux entraînera une demande de remboursement à l'adhérent. Tous les matériaux usés ou abimés doivent être signalés aux intervenants.

4.3. Respect des consignes

Pour une pratique en toute sécurité nous demandons aux adhérents de bien suivre les consignes qui leur seront données.

4.4. Respect des autres

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». Dans ce cadre-là il est demandé à chacun de respecter les autres adhérents ainsi que les intervenants

4.5. Respect de l'activité

Une tenue de sport adaptée à l'activité est indispensable, dans le cas où l'adhérent ne respecte pas cette prérogative, l'intervenant peut exclure l'adhérent de la séance.

Approuvé à l'unanimité

5. L'animation de l'association et l'organisation de festivités

L'ASVG organisera quelques manifestations afin de collecter des fonds pour son fonctionnement. Chaque membre est libre de participer ou non à ces manifestations, Toute demande d'organisation est votée par le Conseil d'administration et le bureau. Toute demande doit être adressée au président par courrier.

Approuvé à l'unanimité

6. Le montant des cotisations

Le montant des cotisations annuelles est fixé par Assemblée générale de fin de saison.

Pour les événements organisés l'association se réserve le droit de demander une participation financière aux adhérents souhaitant en profiter.

Approuvé à l'unanimité

7. Le fonctionnement de l'association

7.1. séances

7.1.1. Mardi : gymnase Bri'sport

7.1.1.1.1 18h00 – 19h30 : entraînement M9 – M 11 – M 13

7.1.1.2. 19h00 – 20h30 : entraînement M 15 – M 17

7.1.1.3. 20h00 – 22h30 : entraînement Loisir

7.1.2. Jeudi : Gymnase Minssieux :

7.1.2.1.20h00- 22h30 : entraînement loisir

7.2. Affiliation

7.2.1. FFVB

L'ASVG est affiliée à la fédération Française de volley-ball. Pour tout renseignement n'hésitez pas à visionner le site internet de celui-ci

7.2.2. Assurance

Chaque adhérent sera licencié à la fédération française de volley-ball. Une assurance sera souscrite au moment de l'adhésion.

7.3. Annulation de séance

En cas d'annulation de séance l'association prévient les adhérents par mail et sur leur site internet.

7.4. Transports

Le transport jusqu'aux différents lieux de pratique est pris en charge et sous la responsabilité des adhérents. L'association n'intervient pas dans le transport des adhérents jusqu'aux lieux de pratique.

Approuvé à l'unanimité

8. Le recrutement

8.1. Responsable du recrutement

La responsabilité du recrutement est affectée au Conseil d'administration dans son ensemble. Seule une candidature ayant été approuvée à l'unanimité des membres du conseil d'administration sera retenue.

1.1. Cas particulier :

Comme le prévoit l'article 25 des statuts de l'association, un membre du Conseil d'administration ou du bureau peut enseigner le volley-ball contre rémunération. Dans ce cas précis cette personne ne peut être consultée dans la décision prise au sujet du recrutement

5. Présentation du budget prévisionnel de la saison 2018/2019

Prévisionnel 2018/2019



60 - Achats			5 256,96 €
Matériel	rack ballons	169,99 €	2 465,96 €
	rack matériels	428,00 €	
	Ballons (20)	808,00 €	
	Ballons Poussins (10)	141,50 €	
	Ballons Benjamin (10)	141,50 €	
	Filets compétitions (3)	389,97 €	
	Mire (3)	237,00 €	
	Autres matériels	150,00 €	
équipements	3 jeux de maillots	588,00 €	1 151,00 €
	logo + numéro	213,00 €	
	Logo partenaire	275,00 €	
	Nom club	75,00 €	
secrétariat/frais généraux			100,00 €
fournitures (réception/fête)	réception fin de match	540,00 €	840,00 €
	Apéro début + fin d'année + Galette des rois	300,00 €	
Buvette	Tournoi	400,00 €	700,00 €
	08/12/2018	300,00 €	
Autres fournitures/divers			
61 - Services Extérieurs			119,80 €
Banque			36,00 €
Assurances			83,80 €
Divers			
Stages			
62 - Autres services Extérieurs			4 953,00 €
Tournois			900,00 €
indemnités diverses			- €
déplacement, missions et réceptions CCVG			
Frais postaux et télécommunication			50,00 €
Licences/engagement	M9 (6)	57,00 €	3 533,00 €
	M11 (6)	57,00 €	
	M13 (6)	57,50 €	
	M15 (6)	62,00 €	
	M17 (6)	92,00 €	
	Compèt lib (40)	39,50 €	
	Engagement Loïsr/compèt lib (4)	58,00 €	340,00 €
	Engagement 4x4 (4)	27,00 €	
cotisation fédérale			130,00 €



divers			
63 - Impots et taxes			- €
Impots sur rémunérations			
Autres impots et taxes			
64 - Charges de personnel			2 500,00 €
Rémunération de personnel			1 350,00 €
Charges sociales			1 150,00 €
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges courante			2 050,00 €
Manifestations	Barbecue	300,00 €	
	raclette	500,00 €	
	Restaurant début d'anné	1250,00€	
67 - charges exceptionnel			150,00 €
Amendes et pénalités			150,00€
Total des charges			15 029,76 €
70 - Ventes de produits finis, prestations de services			- €
Marchandises			
prestation de services			
Produits des activités annexes			
74 - Subventions d'exploitation			- €
CNDS			
Régions			
Départements			
Commune			
Organismes sociaux			
Fonds européens			
CNASEA			
Autres			
75 - Autres produits de gestions courante			12 920,00 €
cotisation	M9 (6) 135 euros	810,00 €	9 010,00 €
	M11 (6) 135 euros	810,00 €	
	M13 (6) 150 euros	900,00 €	
	M15 (6) 150 euros	900,00 €	
	M17 (6) 165 euros	990,00 €	
	Compèt lib (40) 115 euros	4600,00 €	
Tournois	Inscription TOURNOI	960,00 €	960,00 €
Buvette	Tournoi	800,00 €	1 400,00 €
	Phase finale	50,00 €	
	08/12/2018	550,00 €	



Manifestations	restaurant début de saison	1000,00 €	1 550,00 €
	Barbecue	50,00 €	
	Raclette	500,00 €	
Matériel			
Autres			
76 - Produits financier			- €
77 - produits exceptionnel			550,00 €
Sponsors/dons/avoir	Ninkasi	400,00 €	550,00 €
	Crédit Mutuel	150,00€	
Sur exercices antérieurs			
Total des produits			13 470,00 €
Résultats			- 1 559,76 €

11 voix contre 15 voix Pour
Approuvé à la majorité avec certaines réserves sur l'achat de matériel :
une aide exceptionnelle sera demandée à la mairie.

6. Prix des cotisations 2018/2019

Catégorie d'âge :	2017/2018	2018/2019
M9 (2010-2011)	Pas de groupe	135.00 Euros
M11 (2008-2009)	Pas de groupe	135.00 Euros
M13 (2006-2007)	150.00 Euros	150.00 euros
M15 (2004-2005)	150.00 Euros	150.00 Euros
M17(2002-2003)	165,00 Euros	165,00 Euros
Compèt'lib + loisir 2002 et avant	115.00 Euros	115.00 Euros

Approuvé à l'unanimité

7. Questions diverses

Pas de question

Le président clôture l'assemblée générale à 22h00. Il invite l'assemblée à un pot de l'amitié

Monsieur Matthieu JACQUET

Président ASVG

Président de l'assemblée générale



Monsieur Pierre BUREL

Trésorier ASVG

Secrétaire de l'assemblée générale